



Extrait du Registre des Délibérations du Bureau du Conseil d'Administration

Séance du 10 septembre 2015

Membres en exercice : 5
Présents : 5
Nombre de votants : 5
Votes pour : 5
Votes contre : 0
Abstentions : 0
Date de la convocation : 29/07/2015

Délibération n° B 2015-21

Construction du nouveau Centre d'Incendie et de Secours (CIS) de DOLE : autorisation à donner au Président pour signer des avenants à des marchés de travaux

L'an deux mille quinze, le dix septembre, à quatorze heures et trente minutes, le Bureau du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours du JURA s'est réuni sur convocation et sous la présidence de Monsieur Clément PERNOT.

Etaient présents : Madame Natacha BOURGEOIS, Messieurs Clément PERNOT, Bernard AMIENS, François GODIN, Daniel BOURGEOIS.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 1424-1 à L 1424-68, R 1424-1 à R 1424-55, en particulier les articles L 1424-27 et L 1424-30 ;

Vu le code des marchés publics ;

Vu les délibérations du Bureau du Conseil d'Administration n° 2014-1 du 22 janvier 2014, n° 2014-23 du 17 septembre 2014, n° 2014-28 du 8 octobre 2014, n° B 2015-14 du 2 juin 2015 relatives aux autorisations à donner au Président pour signer des avenants aux marchés publics de travaux de la construction du nouveau CIS de DOLE ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2015-12 du 12 mai 2015, relative à sa présidence, à la composition et l'élection de son Bureau ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2015-13 du 12 mai 2015 relative aux comités et commissions concourant au fonctionnement du SDIS ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2015-14 du 12 mai 2015, relative aux délégations consenties à son Président et à son Bureau ;

Vu le rapport de présentation, ci-après ;

Vu l'avis de la Commission d'Appel d'Offres du 1^{er} septembre 2015, relatif à deux avenants supérieurs à 5 %.

Dans le cadre de l'opération de construction de la caserne de DOLE, différents avenants aux marchés de travaux ont déjà été étudiés par des précédents bureaux comme indiqué dans la pièce jointe.

Des avenants supplémentaires sont nécessaires :

N° LOT	TITULAIRES	DESIGNATION	MONTANT INITIAL DU LOT HT	N° AVENANT	OBJET DE L'AVENANT	MONTANT DE L'AVENANT	% AUGMENTATION PAR AVENANT	MONTANT DU LOT Après avenant
8	SOUBRIER	Serrurerie - métallerie	216 601,58	2	Modification portes sectionnelles et portes	-1 677,00	0,77%	222 674,58
8	SOUBRIER	Serrurerie - métallerie	216 601,58		Modifications lignes de vie	-10 202,50		212 472,08

8	SOUBRIER	Serrurerie - metallerie	216 601,58		Paumelles et trappe de la tour	2 050,00		214 522,08
8	SOUBRIER	Serrurerie - metallerie	216 601,58		Garde-corps intérieurs	3 540,00		218 062,08
8	SOUBRIER	Serrurerie - metallerie	216 601,58		Equipement du silo	-4 142,00		213 920,08
8	SOUBRIER	Serrurerie - metallerie	216 601,58		Enseigne de la tour	1 850,00		215 770,08
8	SOUBRIER	Serrurerie - metallerie	216 601,58		Feux tricolores	2 490,00		218 260,08
10	REVERCHON	Peintures	56 271,79		Compléments de peinture dans la remise	10 297,90		66 569,69
10	REVERCHON	Peintures	56 271,79	1	peinture sur 2 murs de la remise	1 078,65	21,52%	67 648,34
10	REVERCHON	Peintures	56 271,79		Baguettes de protection d'angle en pvc	736,00		68 384,34
13	MOLIN	Plomberie – sanitaires	140 604,14		Table de nettoyage VSAV	844,79		141 748,52
13	MOLIN	Plomberie – sanitaires	140 604,14		modification patères	-338,52		141 410,00
13	MOLIN	Plomberie – sanitaires	140 604,14		modification dans local désinfection	1 079,15		142 489,15
13	MOLIN	Plomberie – sanitaires	140 604,14	2	suppression de dévidoirs	-1 213,95	-2,63%	141 275,20
13	MOLIN	Plomberie – sanitaires	140 604,14		distributeurs de savon	-1 666,08		139 609,12
13	MOLIN	Plomberie – sanitaires	140 604,14		suppression de distributeurs essuie-mains	-2 709,40		136 899,72
14	EIFFAGE	Electricité	289 289,00	3	Fixation du mat porte-antenne	397,79	13,41%	328 095,16

Deux avenants supérieurs à 5 % ont été soumis préalablement à la Commission d'Appel d'Offres du 1^{er} septembre, dont l'avis nous sera communiqué en séance.

Deux autres avenants inférieurs à 5 % vous sont soumis directement.

En conséquence, en application des articles L 1424-28 et L 1424-30 du Code Général des Collectivités Territoriales, de la délégation consentie le 12 mai 2015 par le Conseil d'Administration à son Bureau et de la jurisprudence, il nous est demandé de bien vouloir en délibérer et de m'autoriser à signer ces quatre avenants avec les titulaires des marchés de travaux concernés relatifs au nouveau CIS de DOLE.

DECISION N° B 2015-21 DU 10 SEPTEMBRE 2015

Le Bureau, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité son Président à signer les quatre avenants figurant au rapport avec les titulaires des marchés de travaux concernés relatifs à la construction du nouveau CIS de DOLE. L'annexe récapitule l'ensemble des avenants aux marchés de travaux.

Le Président du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie et
de Secours du JURA


Clément PERNOT

Certifié exécutoire pour avoir été reçu en
Préfecture le 17 SEP. 2015
Affiché le 19 SEP. 2015
Publié au Recueil des Actes
Administratifs du 3^{ème} trimestre 2015